

L'unité de façade du pays d'Arles vole en éclat

Les divergences sur l'avenir institutionnel du territoire ont ressurgi lors du conseil syndical



Marcel Martel, maire de Châteaurenard (à gauche), et Jean Mangion, celui de Saint-Etienne-du-Grès, ont voté à contre-courant de la majorité.

/PHOTOS V. FARINE

On la sentait fragile, cette unité des 29 maires du pays d'Arles. Des premiers signaux avaient été émis, lors d'une réunion fin mai à Saint-Martin de Crau. Certains élus usaient alors de la méthode Coué pour convaincre leurs interlocuteurs, et sans doute eux-mêmes, que rien n'avait changé par rapport à ce qui avait été voté à l'unanimité à Saint-Etienne-du-Grès, en décembre dernier. Et que rien non plus n'avait changé depuis mars, lorsque la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) votait, à l'unanimité, pour le principe d'une intercommunalité unique en pays d'Arles. ACCM suivait, Terre de Provence adoptait seulement une motion sur le même sujet et tout le monde se félicitait d'être sur la même longueur d'onde.

Mais aujourd'hui, force est de constater que les lignes ont bougé. Et lundi soir, lors d'un conseil syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du pays d'Arles (PETR), au moment de voter une délibération sur la création d'une intercommunalité unique réunissant les trois EPCI du pays d'Arles (ACCM, CCVBA et Terre de Provence), avec cette fois des statuts et des compétences détaillées (lire ci-dessous), on a eu droit à une opposition frontale entre les pros et ceux qui sont devenus hostiles à l'interco unique. Michel Fenard, président du PETR, l'a senti venir. "Sur l'évolution institutionnelle du pays d'Arles, il faut repartir du plus petit dénominateur commun, qui est qu'aucune des 29 communes ne souhaite se retrouver dans la Métropole", a-t-il souligné, avant de rappeler toutes les démarches effectuées, de l'étude en cours pour déterminer s'il est possible pour le pays d'Arles de récupérer les compétences du Département au cas où celui-ci serait fondu dans la Métropole,

aux rencontres avec la ministre Jacqueline Gourault, avec les parlementaires, ou encore le préfet de Région. "Il nous a confirmé que si nous voulions obtenir des résultats, il fallait rester uni, c'est un point de fond. Sur une communauté d'agglomération unique, lui nous a dit que ce serait une bonne chose, c'est considéré comme une base, un premier pas pour travailler ensuite dans le dossier. Et chacun sait que l'union fait la force", a soutenu Michel Fenard, avant de laisser la parole à ses collègues.

"On n'a jamais voté pour une interco dont on ne connaissait pas le contenu"

JEAN MANGION

"On a eu un bureau jeudi dernier, la majorité des élus a souhaité attendre un petit peu, la rentrée peut-être, pour délibérer sur les statuts, de manière peut-être à avoir des réponses", a commencé Jean-Marc Martin-Teissière, président de Terre de Provence. Des réponses claires du Président Macron sur le devenir du territoire: voilà ce que demandaient il y a quelques jours, à l'initiative de Lucien Limousin, une vingtaine de maires du pays d'Arles dans une lettre ouverte.

Mais quand saura-t-on si le territoire peut bénéficier d'un droit à l'expérimentation, ou à la différenciation, sur un secteur restant hors métropole? C'est la grande question, et l'assemblée s'est donc partagée entre les élus favorables au statu quo, en attendant la réponse présidentielle, et ceux qui veulent continuer à donner des signaux d'union. Max Gilles, maire d'Eyragues, s'est placé dans

la première catégorie, pointant les trop nombreuses compétences de la future intercommunalité unique. "Être adjoint de quartier, ça ne m'intéresse pas", a-t-il lâché. "On applique la loi, on reprend tout et après, on fait le tri", a répondu Hervé Chérubini, président de la CCVBA. Les trois quarts des compétences, pour les Alpilles, si on ne les reprend pas, ce n'est pas grave. Le débat n'est pas là-dessus."

Jean Mangion, maire de Saint-Etienne-du-Grès, a de son côté rappelé que pour un droit à la différenciation, il faudrait une modification de la constitution, loin d'être acquise. "Mais on ne parle pas de ça, a coupé Jean-Christophe Daudet, maire de Barbentane. Ce qu'on est en train de se dire, c'est est-ce qu'on s'unit ou pas pour ne pas être absorbé par Marseille. C'est la seule et vraie question, et moi j'y suis favorable. Et on ne peut pas faire autrement que d'absorber les compétences actuelles, c'est la loi qui le veut. Après, toutes les autres arguties, c'est de la politique-fiction."

"Contrairement à ce que dit Jean-Christophe, moi je ne vois pas l'intérêt de faire une intercommunalité unique car cela ne nous protège de rien, a répliqué Marcel Martel, maire de Châteaurenard. Le préfet, je n'ai pas lu qu'il voulait une interco unique. C'est le flou artistique. On a payé une étude, attendons ses résultats." Mais pour Nora Mebarek, pas question de suivre cette voie. "L'enjeu, c'est est-ce qu'on sort de cette salle en étant capable de dire à nos électeurs que nous avons combattu pour ne pas entrer dans la Métropole? Personne ne comprendrait qu'au mois de décembre à Saint-Etienne-du-Grès on prend une délibération commune pour dire on crée l'intercommunalité à l'échelle unique, parce qu'on ne veut pas entrer dans la métropole, et qu'au mois de juin, on change

"L'État va se froter les mains de voir qu'on se chicane tous"

JEAN-MARC MARTIN-TEISSIÈRE

d'avis."

"On est tous d'accord, on a voté l'interco si nécessaire, mais on n'a jamais voté pour une interco dont on ne connaissait pas le contenu. Moi, je ne veux pas tromper les électeurs!", s'est emporté Jean Mangion. Un revirement, pour certains membres de l'assemblée, d'ordre politique. Surtout qu'en parallèle, la présidente LR du Département, Martine Vassal, dont Jean Mangion est proche, milite pour la création d'un Département métropolitain, qui récupérerait les compétences de la Métropole, et non l'inverse. "À tes électeurs, tu leur diras que tu as voulu rentrer dans la Métropole, a taclé Nora Mebarek. Le Département te met la pression, ne nous prends pas pour des idiots!" Dans un brouhaha général, l'Arlésien Nicolas Koukas ajoutait: "Tu es favorable à un Département métropolitain, qui est une intégration déguisée dans la Métropole." Pas de quoi faire dévier Jean Mangion, qui votait contre la délibération, tout comme Marcel Martel, alors que deux autres élus s'abstenaient. La délibération était malgré tout adoptée, avec 11 voix pour et un sentiment d'amertume. "Avec cette interco unique, je fais le pari pascalien d'un pays d'Arles géré par les gens du territoire. Mais l'État va se froter les mains de voir qu'on se chicane tous et se dira peut-être que le plus simple est de nous intégrer à la Métropole", a regretté Jean-Marc Martin-Teissière.

Christophe VIAL

L'INTERCOMMUNALITÉ UNIQUE

66 élus et la gestion de l'eau, de la politique de la ville, des déchets...

Pourquoi une nouvelle délibération sur la création d'une intercommunalité unique? En mars, la CCVBA votait déjà pour, à l'unanimité. Le préfet était automatiquement saisi, et deux mois plus tard, faisait part de sa réponse. Pas d'opposition de sa part, mais pas de "oui" franc non plus, le représentant de l'État engageant les élus locaux à poursuivre le travail en établissant un projet de statuts pour la future collectivité. C'est ce que proposait la nouvelle délibération, lundi soir, suscitant certaines crispations que l'on pourrait connaître à nouveau lors du conseil communautaire de ce matin au siège d'ACCM. C'est cette communauté d'agglomération qui votera la première sur cette question pour que le texte soit à nouveau soumis au préfet.

Un texte qui prévoit le fonctionnement de cette interco unique. Elle compterait 66 élus, 21 sièges revenant à Arles, 6 à Châteaurenard, 5 à Tarascon et Saint-Martin de Crau, 4 à Saint-Rémy, 2 à Noves et 1 pour les 23 autres communes du pays d'Arles. Pour les compétences, l'interco récupérerait grosso modo celles qu'exercent actuellement les trois EPCI du territoire: le développement économique, la politique de la ville, la collecte et le traitement des déchets, l'eau, l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques, le logement, l'aménagement de l'espace communautaire. S'y ajouteraient des compétences optionnelles et facultatives, exercées sur un des trois EPCI par exemple, que l'interco pourrait garder ou rétrocéder aux communes.

Très concrètement, si le préfet est saisi à l'issue d'un vote favorable d'ACCM aujourd'hui, il aura deux mois pour se prononcer. S'il accepte l'idée d'une interco unique, les 29 communes du pays d'Arles devront chacune voter sur la question lors d'un conseil municipal dans un laps de temps de trois mois. Pour valider la création de cette nouvelle collectivité, il faudra obtenir une majorité qualifiée, soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population, soit les deux tiers des communes représentant la moitié de la population.

Ch.V.

Le Schéma de cohérence territorial retoqué par la préfecture

Son adoption, en avril dernier, était présentée comme un signal fort. Le Scot, ou Schéma de cohérence territorial, c'était le premier acte concret du PETR du pays d'Arles. Mais après en avoir analysé le contenu, la préfecture des Bouches-du-Rhône vient de suspendre son application.

"La Préfecture interroge certains aspects du Scot: l'incompatibilité supposée de certains points du Scot avec la DTA (directive territoriale d'aménagement) des Bouches-du-Rhône; certaines dispositions qui pourraient compromettre les objectifs de développement durable qui s'attachent à l'occupation du sol, indique-t-on du côté du PETR. Les demandes de modifications liées à ces observations sont d'ores et déjà examinées. L'enjeu renforcé dans la perspective d'une intercommunalité unique du Pays d'Arles est de disposer d'un document encadrant de manière qualitative l'aménagement du territoire. Le SCOT contribuera à construire un avenir en commun pour le territoire du Pays d'Arles avec l'ambition d'en tracer les contours de façon cohérente, adaptée et équilibrée."

Pour le Pôle d'équilibre territorial et rural, il ne s'agirait que d'un petit contretemps et les corrections seront vite apportées.

Voilà qui pourrait contenter les associations FNE 13, Agir pour la Crau, NACCICA, La Ligue de défense des Alpilles, l'APPRE et l'ADER, qui demandaient de leur côté l'abrogation du Scot du pays d'Arles, mettant en avant "la préservation d'un patrimoine écologique et économique unique en France et en Europe." Pour ces associations, le Scot impliquait trop de consommation foncière, n'était pas compatible avec les orientations de l'État, comportait des insuffisances sur l'évaluation environnementale et les incidences Natura2000 "et bien d'autres lacunes et erreurs manifestes."

Ch.V.